



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**  
**SIPOM DE REVEL**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 23/11/2023  
 Reçu en préfecture le 23/11/2023  
 Publié le  
 ID : 031-253100572-20231121-2023\_31-DE



L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

**Délégués titulaires**

**Délégués suppléants**

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Absente		ADROIT	Sophie	Absent( e)
AUBOURG	Patrick	Présent		ANDRIEU	Rémi	Absent( e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ARKI	Karine	Absent( e)
BEGARDS	Michel	Absent		AUBESQUIER	Nadine	Absent( e)
BENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent( e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent( e)
BONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent( e)
BOURGAREL	Roger	Absent		BERRO	Jean Christoph	Absent( e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent( e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BOYER	Michel	Absent( e)
CASTAGNE	Didier	Présent	Proc de M. PORTES Pierre	BRUNET	Magalie	Absent( e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		CALMEIN	François	Absent( e)
CESCATO	Francis	Présent		CALMET	Nelly	Absent( e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		CAMINADE	Christian	Absent( e)
CLERGEAU	Serge	Présent		CARLIER	Thierry	Absent( e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAROCA	Jean	Absent( e)
CREPY	Fabrice	Absent	Pouvoir à RIBAUT Jean-Pa	CARRIEROU	Elian	Absent( e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CLOAREC	Françoise	Absent( e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CODECCO	Serge	Présent
DEGRET	Jean-Jacques	Présent		CORDIEZ	Serge	Absent( e)
DELHON	Jacques	Absent		COSTIS	Mélaïne	Absent( e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		COTTEREAU	Matthias	Absent( e)
DOUZE	Maarten	Présent				
EMBRY	Marie	Absente		CREBASSA	Pascale	Absent( e)
FABRE	Christian	Présent		DE VILLELE	Philippe	Absent( e)
FABRE	Danièle	Présente	Proc de LAURENS Lucienne	DISS	Laurent	Absent( e)
FERRAN	Franck	Présent		DURAND	Marc	Absent( e)
FONTES	Gérard	Présent		FABRE	Elodie	Présente
FOURNIER	Damien	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent( e)
GELIS	Guillaume	Présent		FIGNES	Jean-Claude	Absent( e)
GIRAULT	Katherine	Présente	Proc. De ROUANET Gérald	GROTTO	Emmanuel	Absent( e)
GIRONIS	Julien	Présent		HERAILH	Pierre	Absent( e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		IMART	Jean Luc	Absent( e)
GUY	Philippe	Absent		JONQUIERES	Vincent	Absent( e)
HAYANI	Véronique	Absent		JOURLIAC	Jean	Absent( e)
HERMET	Marion	Présente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent( e)
ISMAN	Rémy	Absent		LEBRETON	Delphine	Absent( e)
LACROUX	Evelyne	Présente		LEROUX	Sophie	Absent( e)
LARROQUE	Laurence	Présente		LUCÉNA	François	Absent( e)
LAURENS	Lucienne	Absente	Pouvoir à FABRE Danièle	LUMEAU	Grégoire	Absent( e)
LAURENT	Anne	Présente		MAISON	Pierre	Absent( e)
LUCENA	François	Présent		MARTY	Francis	Absent( e)
LUX	Pierre	Absent		MAUREL	Danièle	Absent( e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présent		MERLIO	Gwenaël	Absent( e)
MARTORELL	Didier	Présent		METCHE	Marie-José	Absent( e)
PAPIN	Florence	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent( e)
PASTRE	Marie	Absente	Pouvoir à ROUANET Evelyne	MISSEY	Jean-Paul	Absent( e)
PORTA	Raymond	Présent		MONTAGNE	Patrick	Présent
PORTES	Pierre	Absent	Pouvoir à CASTAGNE Didier	MOULIN	Dominique	Absent( e)
POUYANNE	Christophe	Absent		NGAI	Jeffrey	Absent( e)
PUJOL	Francis	Présent		ORLOWSKI	Cécile	Absent( e)
RAVET	Marc	Absent		OULES	Nicole	Absent( e)
REUSSER	Isabelle	Présente		PADIÉ	Yannick	Absent( e)
REY	Mickaël	Absent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent( e)
RIBAUT	Jean-Paul	Présent	Proc de CREPY Fabrice	POUX	Emmanuel	Absent( e)
ROUANET	Evelyne	Présente	Proc de PASTRES Marie	PRADELLES	Vincent	Absent( e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	Pouvoir à GIRAULT Katherine	RAYE	Michèle	Absent( e)
ROUGIER	Thierry	Présent		REGIS	Lionel	Absent( e)
ROUQUET	Serge	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent( e)
SASTRE	Roland	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent( e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent( e)
SERRE	Benoît	Présent		SAURAT	Thierry -	Absent( e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent( e)
TRETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent( e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent( e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Présente		TEQUI	Maryse	Absent( e)
VERNIER	Jean Claude	Absent		TERRAT	Emmanuelle	Absent( e)
VERSCHUEREN	Paul	Absent		VAN DAELE	Charles	Absent( e)
VIALADE	Reine	Présente		VIGNA	Lionel	Absent( e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIRVES	Pierre	Absent( e)
WEISSE	Damien	Absent		VIVIES	Sylvie	Absent( e)

Nombre de délégués titulaires présents : 43  
 Nombre de délégués suppléants présents : 3  
 Nombre de procurations : 5  
 Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

**Objet : Modification du règlement intérieur :**

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ;**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**

**Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;**

**Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;**

**Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;**

**Vu le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;**

**Vu l'avis du comité social territorial du 17 octobre 2023 ;**

**Vu le règlement intérieur joint en annexe ;**

La Présidente du SIPOM présente le règlement intérieur modifié. Cette modification s'inscrit dans la nécessité d'apporter aux agents une information plus complète sur l'organisation du travail, le déroulement de leur carrière, leur rémunération. A cet effet, il comprend 5 parties : 1/ Le temps de travail au SIPOM, 2/Les droits, obligations et la déontologie, 3/Votre carrière en tant qu'agent du SIPOM, 4/L'utilisation des locaux, du matériel, des équipements et des véhicules, 5/les dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail.

Il pourra être complété par des notes de service, des délibérations et évoluera au gré de la réglementation.

Le présent règlement s'adresse à tous les personnels employés par la collectivité quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels). Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité. Il sera en outre, consultable au sein du service administratif.

**Ceci étant exposé, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des voix :**

-D'adopter le règlement ci-dessous.

- Le règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 24 novembre 2023.

Fait à Revel, le 21 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après  
son envoi en Préfecture le :  
24 novembre 2023

La Présidente



Evelyne ROUQUET